## Chers frères et sœurs,

En poursuivant le thème de la Confirmation, je désire aujourd'hui mettre en lumière le « lien intime de ce sacrement avec toute l'initiation chrétienne » (Sacrosanctum Concilium, 71).

Avant de recevoir l'onction spirituelle qui confirme et renforce la grâce du baptême, les confirmands sont appelés à renouveler les promesses faites un jour par les parents et les parrain et marraine. Maintenant, ce sont eux-mêmes qui professent la foi de l'Église, prêts à répondre « je crois » aux questions que leur adresse l'évêque ; prêts, en particulier, à croire « en l'Esprit-Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie et qui, aujourd'hui, par le biais du sacrement de la Confirmation, [leur] est conféré, de manière spéciale, comme autrefois aux apôtres le jour de la Pentecôte » (Rite de la Confirmation, n.26).

Puisque la venue de l'Esprit Saint exige des cœurs recueillis dans l'oraison (cf. Ac 1,14), après la prière silencieuse de la communauté, l'évêque, les mains tendues sur les confirmands, supplie Dieu de répandre sur eux son Esprit Paraclet. C'est le même Esprit (cf. 1 Cor 12,4), mais en venant à nous il apporte avec lui une richesse de dons : sagesse, intelligence, conseil, force, science, piété et sainte crainte de Dieu (cf. Rite de la Confirmation, nn.28-29). Nous avons entendu le passage de la Bible avec ces dons qu'apporte l'Esprit Saint. Selon le prophète Isaïe (11,2), ce sont les sept vertus de l'Esprit répandues sur le Messie pour l'accomplissement de sa mission. Saint Paul aussi décrit le fruit abondant de l'Esprit qui est « amour, joie, paix, patience, bienveillance, bonté, fidélité, douceur, maîtrise de soi » (Gal 5,22). L'unique Esprit distribue les multiples dons qui enrichissent l'unique Église : il est l'auteur de la diversité, mais en même temps le Créateur de l'unité. Ainsi, l'Esprit donne toutes ces richesses qui sont différentes mais de la même manière il fait l'harmonie, c'est-à-dire l'unité de toutes ces richesses spirituelles que nous avons, nous, les chrétiens.

Selon la tradition attestée par les apôtres, l'Esprit qui complète la grâce du baptême est communiqué à travers l'imposition des mains (cf. Ac 8,15-17; 19,5-6; Hé 6,2). À ce geste biblique, pour mieux exprimer l'effusion de l'Esprit qui envahit ceux qui la reçoivent, on a très rapidement ajouté une onction d'huile parfumée, appelée « chrême » [1], restée en usage jusqu'à aujourd'hui, en Orient comme en Occident (cf. Catéchisme de l'Église catholique, 1289).

L'huile – le chrême – est une substance thérapeutique et cosmétique qui, en entrant dans les tissus du corps, soigne les blessures et parfume les membres ; pour ces qualités, il a été emprunté par la symbolique biblique et liturgique pour exprimer l'action de l'Esprit Saint qui consacre et imprègne le baptisé, l'embellissant de charismes. Le sacrement est conféré par l'onction du chrême sur le front, effectuée par l'évêque avec l'imposition des mains et à travers ces paroles : « Sois marqué par l'Esprit Saint, le don de Dieu » [2]. L'Esprit Saint est le don invisible dispensé et le chrême en est le sceau visible.

En recevant sur le front le signe de croix avec l'huile parfumée, le confirmé reçoit donc une empreinte spirituelle indélébile, le « caractère » qui le configure plus parfaitement au Christ et lui donne la grâce de répandre parmi les hommes son « bon parfum » (cf. 2 Cor 2,15).

Réécoutons l'invitation de saint Ambroise aux nouveaux confirmés. Il dit ceci : « Rappelle-toi donc que tu as reçu le signe spirituel (...) et garde ce que tu as reçu. Dieu le Père t'a marqué de son signe, le Christ Seigneur t'a confirmé et il a mis en ton cœur le gage de l'Esprit » (De mysteriis 7,42 : CSEL 73,106 ; cf. CEC, 1303). L'Esprit est un don non mérité, à accueillir avec gratitude, en faisant de la place à son inépuisable créativité. C'est un don à conserver avec soin,

auquel se soumettre avec docilité, en se laissant façonner, comme la cire, par sa brûlante charité, « pour réfléchir Jésus-Christ dans le monde d'aujourd'hui » (Exhort. ap. Gaudete et exsultate, 23).

\_\_\_\_\_

## © Traduction de Zenit, Hélène Ginabat

<sup>&</sup>lt;sup>[1]</sup> Voici un passage de la prière de bénédiction du chrême : « Nous te prions maintenant, o Père : sanctifie par ta bénédiction cette huile, don de ta providence ; imprègne-la de la force de ton Esprit et de la puissance qui émane du Christ, nom à partir duquel est appelé chrême l'huile qui consacre les prêtres, les rois, les prophètes et les martyrs. [...] Que cette onction les pénètre et les sanctifie pour que, libres de la corruption originelle et consacrés temple de ta gloire, ils répandent le parfum d'une vie sainte » (Bénédiction des huiles, n.22).

<sup>&</sup>lt;sup>[2]</sup> La formule « recevoir l'Esprit Saint » – « le don de l'Esprit Saint » se trouve dans Jn 20,22, Ac 2,38 et 10,45-47.